



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau de l'urbanisme  
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Christelle KOME DIPOKO  
Tél : 04 72 61 64 71  
Courriel : [christelle.kome-dipoko@rhone.gouv.fr](mailto:christelle.kome-dipoko@rhone.gouv.fr)

## AVIS AU PUBLIC

### PRÉFECTURE DU RHÔNE

#### Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

**Enquête préalable à l'instauration d'une servitude d'utilité publique  
pour l'établissement d'une canalisation d'assainissement collectif sur la parcelle cadastrée AD n°26  
par le syndicat intercommunal d'assainissement de la moyenne vallée d'Ardières (SIAMVA)  
au lieu-dit Montmay l'étang**

#### Commune de Quincié-en-Beaujolais

---

Par arrêté préfectoral n° E-2022-194 du **21 juillet 2022**, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour l'établissement d'une canalisation d'assainissement collectif sur la parcelle cadastrée AD n°26 au lieu-dit Montmay l'étang sur la commune de Quincié-en-Beaujolais, par le syndicat intercommunal d'assainissement de la moyenne vallée d'Ardières (SIAMVA) dans les formes déterminées par le Code rural et de la pêche maritime et le Code des relations entre le public et l'administration et à la demande du SIAMVA.

Un dossier d'enquête préalable à l'instauration de la servitude d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie de Quincié-en-Beaujolais pendant 29 jours consécutifs du 30 septembre au 28 octobre 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit en mairie au commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :  
en mairie de Quincié-en-Beaujolais

- le vendredi 30 septembre 2022 de 10 h à 12 h;
- le mardi 11 octobre 2022 de 10 h à 12 h ;
- le samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h ;
- le vendredi 28 octobre 2022 de 10 h à 12 h ;

Monsieur Jean GONDARD, retraité, ancien adjoint au maire, en charge de l'urbanisme, de la

commune de Lentilly, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le préfet du Rhône.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au préfet le dossier d'enquête avec son avis motivé sur l'établissement de la servitude.

Le Préfet,

La préfète  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Vanina NICOLI